

| | | |
|---|---|---|
| 1 | <p>A1 roule à proximité du panier adverse lorsqu'il reçoit une passe en hauteur sous les bras tendus du défenseur B1. B1 descend immédiatement ses bras, causant un contact avec A1 alors que A1 commence un mouvement en direction du panier avec sa main, mais pas nécessairement dans une situation de tir classique. Une faute est sifflée quelle est la réparation ?</p> <p>A. : 2 LF B. : REJ ligne de fond</p> <p>Interprétation : 15.1.2</p> | A |
| 2 | <p>Après que le ballon a quitté les mains du crew chief lors de l'entre-deux mais avant que le ballon soit légalement frappé, le joueur A1 impliqué dans l'entre-deux commet une violation et le ballon est attribué à l'équipe B pour une remise en jeu. A cet instant, une des deux équipes demande un temps-mort ou un remplacement. Le temps-mort doit être refusé ?</p> <p>Interprétation : 18 /19.2 : Temps-morts / Remplacements</p> | V |
| 3 | <p>Le crew chief lance le ballon pour l'entre-deux initial. Immédiatement après, le ballon est touché par le joueur A23 puis le ballon sort directement des limites du terrain dans la zone avant de l'équipe B. Les arbitres donnent 24 secondes au CT, ont-ils bien fait ?</p> <p>Interprétation : 12.3 : l'équipe B bénéficie d'une remise en jeu consécutive à la violation de A1. L'équipe B doit bénéficier de 24 nouvelles secondes sur le chronomètre des tirs si la remise en jeu est attribuée en zone arrière et de 14 secondes sur le chronomètre des tirs si celle-ci est administrée en zone avant.</p> | N |
| 4 | <p>La période de temps-mort expire et l'arbitre invite l'équipe A à revenir sur le terrain. L'entraîneur A continue de donner des instructions à ses joueurs, qui restent dans la zone de banc. L'arbitre invite à nouveau l'équipe A à revenir sur le terrain et l'équipe A continue à rester dans la zone de banc d'équipe. Les arbitres avertissent l'entraîneur qu'un temps-mort lui sera imputé la prochaine fois, ont-ils bien fait ?</p> <p>Interprétation : 18/19-19 Un temps-mort, sans avertissement, devra être imputé à l'équipe A. Si l'équipe A ne dispose plus de temps-mort, l'entraîneur de l'équipe A devra être pénalisé d'une faute technique inscrite "B1" pour avoir retardé la reprise du jeu</p> | N |
| 5 | <p>Le joueur A1, après avoir lâché le ballon lors d'un tir, évite un contact avec le fauteuil d'un adversaire en freinant avec son pied. L'arbitre doit le sanctionner d'une faute technique ?</p> <p>Interprétation : 36.3.3 / Faute technique</p> | V |
| 6 | <p>Le joueur A1 joue pieds nues, est-ce légal ?</p> <p>Interprétation : 4.3.4</p> | N |
| 7 | <p>A7 pousse délibérément le ballon avec n'importe quelle partie de sa jambe en contact avec son fauteuil. C'est légal ?</p> <p>Article : 13.2.2 Situation 2</p> | F |
| 8 | <p>Pendant le match, les arbitres découvrent qu'un joueur porte un signe de charité sur lui. Il ne souhaite pas le retirer, les arbitres décident donc qu'exceptionnellement le joueur peut continuer à prendre parti au jeu. Les arbitres ont-ils fait une bonne application du règlement ?</p> <p>Commentaire : 4.4.4</p> | F |

| | | |
|----|---|---|
| 9 | <p>B3, situé en zone arrière, passe le ballon en zone avant. Le ballon est dévié par un arbitre situé dans le terrain, les pieds à cheval sur la ligne médiane, puis le ballon est touché par B9 encore situé en zone arrière.</p> <p>Le décompte des 8 secondes ne doit pas s'arrêter et doit se poursuivre ?</p> <p>Art : 30-10 Exemple des interprétations. Le décompte des 8 secondes est réinitialiser et recommence quand B9 touche le ballon en zone arrière.</p> | F |
| 10 | <p>A 9 roule et/ou dribble en direction de la zone restrictive pour tenter un tir en mouvement. Pendant qu'il est toujours en mouvement, A9 tient le ballon pour préparer son tir pour effectuer une dernière poussée vers le panier. B1 commet une faute sur A9.</p> <p>A9 cesse son mouvement continu après la faute mais effectue un second mouvement de tir qui est marqué.</p> <p>L'arbitre refuse le panier et donne deux lancers francs. Il a fait une bonne application du règlement ?</p> <p>Article : 15.1.3 situation 2</p> | V |
| 11 | <p>Un joueur a été oublié de noter sur la feuille de marque. Ceci est découvert après le commencement de la rencontre. Les arbitres disent au joueur en question qu'il ne peut pas jouer, et qu'un joueur ne peut être ajouté sur la feuille de marque dès lors que l'entraîneur a signé son 5 majeur et avoir vérifier la feuille. Le règlement a-t-il été respecté ?</p> <p>Interprétation : 7.2</p> | V |
| 12 | <p>Le joueur B5 qui dispute l'entre-deux au début de la rencontre décolle ses fesses de son siège mais n'arrive pas à toucher le ballon. L'arbitre le sanctionne d'une faute technique pour lifting.</p> <p>À la suite du lancer franc effectué par un joueur A sur le terrain, l'arbitre redonne le ballon à l'équipe A dans sa zone avant avec 14 secondes au CT.</p> <p>L'arbitre a-t-il fait une bonne interprétation du règlement ?</p> <p>Art : 31.2.1 Situation 2 des interprétations. Il faut refaire un entre deux.</p> | F |
| 13 | <p>A1 dans sa zone arrière passe le ballon à A2 qui se situe en zone avant. A2 touche le ballon qui retourne vers A1 toujours positionné en zone arrière. Les arbitres sifflent retour en zone, ont-ils bien fait ?</p> <p>Interprétation : 30-14 : Action légale car A2 n'a pas établi le contrôle du ballon dans sa zone avant.</p> | N |
| 14 | <p>Après une faute antisportive, A1 bénéficie de 2 lancers-francs suivis de la remise en jeu au point de remise en jeu en zone avant. Mais A2 remplace A1 et marque le premier lancer-franc. Le capitaine B proteste et identifie A1 comme étant le tireur des lancers-francs. Les lancers francs sont annulés puis remise en jeu pour l'équipe B dans le prolongement de la ligne de lancer francs ?</p> <p>Interprétation 43.2.1 et 44.2.2 / Lancers-Francs</p> | V |
| 15 | <p>Pendant le temps-mort et avant que le signal des 50 secondes ne retentisse, des joueurs de l'équipe A commencent à quitter la zone de banc de temps-mort. Un arbitre doit aller voir l'équipe A et demander aux joueurs de retourner dans la zone de banc de temps-mort. Un avertissement est donné à l'entraîneur que si ce comportement se répète, une faute technique lui sera infligée, inscrite "B"</p> <p>Article : 18.3.5</p> | V |

| | | |
|----|--|---|
| 16 | <p>B1 commet une faute sur A1 et c'est la 4ème faute d'équipe de l'équipe B. L'arbitre commet une erreur en accordant 2 lancers-francs. Après le dernier lancer-franc réussi, le jeu continue et le chronomètre de jeu démarre. B2 reçoit le ballon, dribble et marque un panier. L'erreur est découverte après que le ballon soit à la disposition d'un joueur de l'équipe A pour la remise en jeu depuis la ligne de fond. Les arbitres refusent le panier de B2 et reviennent sur l'erreur rectifiable. Ont-ils fait une bonne application du règlement ?</p> <p>Interprétation : 44.2</p> | F |
| 17 | <p>B3, situé en zone arrière, passe le ballon en zone avant. Le ballon est dévié par un arbitre situé dans le terrain, les pieds à cheval sur la ligne médiane, puis le ballon est touché par B9 encore situé en zone arrière.</p> <p>Le décompte des 8 secondes ne doit pas s'arrêter et doit se poursuivre ?</p> <p>Art : 30-10 Exemple des interprétations. Le décompte des 8 secondes est réinitialiser et recommence quand B9 touche le ballon en zone arrière.</p> | F |
| 18 | <p>Il reste 5 secondes sur le chronomètre des tirs et A1 dribble quand une faute technique est sifflée contre B1, suivie d'une faute technique sifflée contre l'entraîneur de l'équipe A. Les arbitres indiquent à l'équipe A qu'ils ont 8 secondes pour passer le ballon en zone avant, ont-ils fait une bonne application du règlement ?</p> <p>Interprétation : 29/50-17 : <i>Après annulation des réparations égales, le jeu reprendra par une remise en jeu de l'équipe A avec 5 secondes sur le chronomètre des tirs.</i></p> | N |
| 19 | <p>Il est du devoir de tout officiel d'éviter d'avoir un comportement qui pourrait compromettre son objectivité ?</p> <p>Interprétation : 45.4 / Arbitre, officiels de table et commissaire</p> | V |
| 20 | <p>A5 est dans l'action de tir au panier lorsque B2 essaie de déconcentrer A1 en poussant des cris. Le tir de A5 ne rentre pas, l'arbitre alors siffle immédiatement une faute technique à B2.</p> <p>L'arbitre a-t'il fait une bonne interprétation du règlement ?</p> <p>Art : 36-4 Exemple des interprétations.</p> | V |